

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 15 DÉCEMBRE 2022

À la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 15 décembre 2022, à 17 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
M^{me} Marie-Chantal Dufour
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Philippe Roy

ABSENCES : Janic Boisvert

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h.

RÉSOLUTION 2022-12-456

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;

B. Adoption de l'ordre du jour ;

C. Administration générale :

- a) Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025 ;
- b) Adoption des prévisions budgétaires 2023 ;

D. Période de questions

E. Levée de la séance

Administration générale :

RÉSOLUTION 2022-12-457

Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adopte les dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 au montant de 9 197 957 \$, lequel est joint en annexe pour être versé aux archives de la municipalité.

RÉSOLUTION 2022-12-458

Adoption des prévisions budgétaires 2023

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-397 dans laquelle la Municipalité de Sacré-Cœur demandait au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de reporter la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2023;

CONSIDÉRANT QUE finalement, la Municipalité de Sacré-Cœur a réussi à adopter les prévisions budgétaires 2023 dans les délais prescrits par le MAMH ;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le cahier des prévisions budgétaires de la Municipalité de Sacré-Cœur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, faisant état d'un budget équilibré de 3 584 486 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le document explicatif du budget soit transmis aux contribuables.

RÉSOLUTION 2022-12-459

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Philippe Roy que la séance soit levée à 17 h 04.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire